D17/19 Point n°17

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 février 2019

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt février à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le quatorze février deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DE L'ECOLE SISE RUE WALDECK ROUSSEAU ET LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES.

PRESENTS :
Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Irina SCHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :
Johanna BERREBI par Sandie VESVRE, Christian LAGRANGE par Arnold BAC, Guillaume ROUSSEAU par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER par Camille FALQUE, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Mathieu AGOSTINI par Marie-Geneviève LENTAIGNE, Jean-François DEBYSER par Sonia ANGEL.

ABSENT EXCUSE :
Georges AMZEL.

ABSENT :
Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :
Jean DESLANDES.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190220-D17-19-DE
Date de télétransmission : 25/02/2019
Date de réception préfecture : 25/02/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2019

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA TOITURE DE L'ECOLE SISE RUE WALDECK ROUSSEAU ET LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES.

LE CONSEIL,
Sur la proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-21,
VU le code de l'urbanisme et notamment l'article R.421-1-1,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à la rénovation de la toiture de l'école Waldeck Rousseau et à la pose de panneaux photovoltaïques,

CONSIDERANT que ce projet nécessite le dépôt d'une déclaration préalable,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire doit avoir été autorisé expressément par le Conseil Municipal pour effectuer cette démarche,

VU l'avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable pour procéder à la rénovation de la toiture de l'école Waldeck Rousseau et à la pose de panneaux photovoltaïques.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD

MAIRIE DES LILAS (Seine-St-Denis)

Délibération votée par :
Voix pour : 33
Voix contre
Abstentions
NPPV

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le 25 FEV. 2019
- et de son affichage le 25 FEV. 2019
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190220-D17-19-DE
Date de télétransmission : 25/02/2019
Date de réception préfecture : 25/02/2019